

Prévention de la violence envers les agents du ministère

Groupe de travail du 9 septembre 2026

Le groupe de travail consacré à la prévention des violences envers les agents et les agentes s'est réuni le 9 septembre 2026 sous la présidence de Madame Flora Claquin, Cheffe de SRH et de Monsieur Mohamed Aarabi, Président de la formation spécialisée "Santé, Sécurité et Conditions de Travail".

FO agriculture était représentée par Stéphane Touzet, Sylvain Thibault, Soizic Blot, Cécile Volland-Carrillo, Peggy Lapierre et Benoît Donzé.

L'administration a présenté les chantiers engagés à la suite de la note de service n° 2026-504 : actualisation du guide ministériel, prise en compte des violences numériques et dématérialisation des signalements.

Faire respecter la tolérance zéro

FO Agriculture salue l'affirmation d'une « tolérance zéro ». Trop d'agressions, de menaces ou d'atteintes aux biens restent encore banalisées et ne font pas l'objet d'un signalement.

La remontée systématique des incidents est indispensable pour protéger les agents, apporter une réponse rapide et disposer de données fiables.

Construire un socle commun de prévention

La mise à jour du guide doit fixer des règles communes à tous les services et actualiser les dispositifs de signalement, d'accompagnement et de soutien psychologique. Elle intégrera les réalités propres à l'enseignement agricole et aux missions de contrôle.

La DGAFP souhaite également établir une cartographie des dispositifs ministériels afin de définir des standards communs.

Pour **FO Agriculture**, cette harmonisation doit aboutir à des consignes simples et directement utilisables, sans multiplier les outils et les procédures.

Agir contre les violences numériques

Les violences numériques restent insuffisamment identifiées alors qu'elles peuvent avoir de lourdes conséquences sur la santé des personnes et le fonctionnement des services.

Les travaux présentés soulignent le manque de recherches sur ces violences dans le monde professionnel, leur banalisation et le décalage entre les outils de prévention et les situations vécues. Une enquête nationale et des ateliers associant les agents, les assistants et conseillers de prévention, les DDI et les SGCD sont prévus.

FO Agriculture demande également l'association des services juridiques et judiciaires locaux.

FO Agriculture alerte sur le fait que les structures chargées du financement des frais liés à ces ateliers peuvent avoir des difficultés, au vu de la conjoncture, tant sur le plan humain que financier. Cette situation pourrait constituer un frein à la participation des agents aux ateliers. Face à la rapidité de propagation des attaques sur les réseaux sociaux, une fiche action devrait permettre de savoir immédiatement qui alerter, comment conserver les preuves et quel service juridique saisir.

Organiser un accompagnement de proximité

FO Agriculture a insisté sur la territorialisation de l'accompagnement. Les agents victimes doivent pouvoir accéder rapidement à la protection fonctionnelle, à une aide au dépôt de plainte ainsi qu'à un soutien juridique et psychologique adapté. La prévention des risques ne peut pas être séparée de l'accompagnement après l'agression. Aucun agent ne doit être laissé seul face aux démarches administratives et judiciaires.

Dématérialiser sans compliquer

Le futur outil dématérialisé doit simplifier les signalements, accélérer leur traitement et fiabiliser les données nationales. **FO Agriculture** demande qu'il soit directement accessible aux agents et pas seulement aux chefs de service, notamment lorsque l'agression implique un membre de la hiérarchie.

En DDI, il devra être articulé avec les dispositifs du ministère de l'Intérieur afin d'éviter qu'un même fait fasse l'objet de plusieurs procédures.

Une présentation de l'outil de dématérialisation des signalements d'agression mis à disposition des établissements d'enseignement agricoles, via démarches simplifiées, a été réalisé par la DGER. Nous pouvons saluer cette initiative, mais nous regrettons que celle-ci ne répond pas totalement à la note de service sur les agressions du MAASA, mais uniquement à la note de la DGER. Cela multiplie les outils avec malheureusement un grand risque de perte d'information et une non remontée des signalements au MAASA. Car les directeurs ne feront pas plusieurs déclarations pour un même fait.

Suite à la parution de la note de service 2026-504 relative aux attaques et agressions subies par les agents et agentes en août dernier, il est désormais nécessaire d'en assurer une communication claire et suffisamment large. L'administration prévoit à cet effet un flash info, une mise à jour de l'intranet ainsi que la diffusion d'une affiche.

Pour **FO Agriculture**, cette communication est essentielle. Elle doit toutefois s'adresser à l'ensemble des personnes concernées : agents, managers et gestionnaires RH. Une attention particulière doit être portée aux SGCD des DDI, qui sont encore trop souvent oubliés dans la communication.

FO Agriculture restera vigilante

FO Agriculture veillera à la simplicité du futur outil, aux délais de traitement et aux réponses concrètement apportées aux victimes. Les procédures doivent permettre une mobilisation rapide et coordonnée de la hiérarchie, des services juridiques, des forces de l'ordre, de la justice et du soutien psychologique.

Un nouveau point d'étape est prévu lors de la formation spécialisée du CSA ministériel du 17 novembre 2026.

*L'équipe **FO Agriculture***



Être solidaires et avancer ensemble
Résister - Revendiquer - Reconquérir

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

